



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/540
S/1998/999
26 octobre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 45 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSÉQUENCES
POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ INTERNATIONALES

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettres identiques datées du 26 octobre 1998, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, datée du 26 octobre 1998, qui vous est adressée par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan, M. A. Abdullah (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 45 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) A. G. Ravan FARHÂDI

ANNEXE

Lettres identiques datées du 26 octobre 1998, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères

Face aux récentes attaques lancées par les mercenaires des Taliban dans le nord de l'Afghanistan, les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan ont mené une vaste contre-offensive visant à libérer les territoires occupés. Ainsi, la situation sur le terrain, que le large appui apporté par les populations locales des zones anciennement occupées a fait évoluer d'une manière déterminante, est désormais nettement défavorable aux milices des Taliban et à leurs protecteurs pakistanais.

Les forces armées de l'État islamique d'Afghanistan, qui poursuivent leur avance dans le nord, ont, à ce jour pris le contrôle effectif de la province de Takhâr, y compris de sa capitale Tâloqan, du district de Shâhrawân au nord-est de la province de Kunduz, et du district d'Archi dans la province de Kunduz.

Les témoignages qui sont recueillis auprès des populations locales et que confirment les organes de presse internationaux, y compris au Pakistan, révèlent cependant que, chaque fois qu'une ville tombe aux mains des forces gouvernementales, les milices des Taliban battant en retraite prennent des centaines de civils en otage. Elles l'ont déjà fait dans les villes de Mazâr-i-Sharif, de Maimana et de Samangân, et elles le font actuellement dans la vallée d'Andarâb.

Le 24 octobre 1998, un jour après que les Taliban ont tenté de prendre d'assaut la vallée de Panjshêr en empruntant le célèbre col de Khâwâk, enregistrant à cette occasion une de leurs plus cuisantes défaites de ces derniers jours, les populations vivant dans la vallée d'Andarâb ont signalé que les milices avaient enlevé pas moins de 760 de leurs proches, principalement des hommes en bonne santé de souche tadjike, qui habitent dans la vallée depuis des siècles.

Rappelant ses innombrables rapports qu'il communique régulièrement à l'Organisation des Nations Unies sur les politiques de nettoyage ethnique, de génocide et de déplacement forcé que les Taliban mènent depuis longtemps et dont sont victimes les ethnies non Pashtoun d'Afghanistan, l'État islamique d'Afghanistan demeure convaincu que les mesures prises à l'encontre des civils dans la vallée d'Andarâb sont certes des actes de désespoir, mais qu'elles s'inscrivent également dans le cadre d'une campagne systématique menée par les autorités militaires pakistanaises dans le but d'expulser de force les populations de diverses zones qui appartiennent à certains groupes ethniques afin de modifier la composition démographique du pays. Cette campagne doit être interrompue à tout prix.

Le Vice-Ministre des affaires
étrangères de l'État islamique
d'Afghanistan

(Signé) A. ABDULLÂH
